

*des Princes Ec. Fevrier 1725. 89*

de sagesse & lumieres plus étenduës, Elles jugeront les plus convenables & les plus efficaces, pour s'opposer à ce Commerce non permis, & pour en empêcher le progrès, afin que les Remontrans puissent jouir tranquillement de l'effet de leur Octroi. Quoi faisant, &c.

*Remontrance des Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales à L. H. P. les Etats Generaux des Provinces-Unies, pour le même sujet.*

**R**Emontrent avec dû respect les Directeurs de la Compagnie octroyée des *Indes Occidentales* de ce Pais, qu'ils ont été obligez à regret de s'adresser plusieurs fois à V. H. P., & de se plaindre successivement des mouvemens qu'on se donne en *Brabant* & en *Flandres*, pour établir une nouvelle Navigation & un nouveau Commerce aux *Indes* tant *Occidentales* qu'*Orientales*; Que V. H. P. pourront se souvenir, que cela a donné occasion tant d'un côté que de l'autre à la prise & confiscation de quelques Vaisseaux, & en dernier lieu de celui nommé le *Commaney* par les Armateurs d'*Ostende*, dont le dédommagement a été refusé jusqu'à present contre toute raison; mais que les Remontrans ont eu du moins cette satisfaction, que depuis ces prises on a cessé d'envoyer des Vaisseaux aux *Indes Occidentales* & en *Afrique*; aparenment parce qu'on aura reconnu par les representations faites sur ce sujet, que cette Navigation est notoirement contraire aux 5. & 6. Art. du Traité de *Munster*; que les Remontrans ont jugé de pouvoir espérer, que quand même on auroit voulu continuer de leur refuser le dit dédommagement, on ne leur auroit pas donné du moins un nouveau sujet de plainte, mais  
que